

CHAPITRE VI

Les monuments de la Tradition

On attribue l'expression à Franzelin ¹, mais elle se trouve déjà chez Perrone et même chez Drey ². Au moyen âge, on eût dit aussi bien *documenta* : les réalités qui ont un rapport à l'enseignement et une valeur pour enseigner. Nous verrons que les documents de la Tradition ne sont pas la Tradition elle-même : ce sont les expressions dans lesquelles la Tradition est, au moins partiellement, comme fixée et contenue, en lesquelles, par conséquent, on peut la saisir. La Tradition leur est antérieure, au moins logiquement, puisqu'ils l'expriment. Des choses peuvent avoir été tenues effectivement, mais sans être saisissables pour nous, faute de s'être suffisamment exprimées. A l'égard de la tradition vivante d'aujourd'hui, les monuments déjà fixés d'une tradition ancienne ont valeur de témoignage et de source, de référence dont la portée, inégalement normative, reste à préciser.

Un traité particulier, qu'on appelle tantôt *Lieux théologiques*, tantôt *Critériologie théologique*, précise la valeur et les conditions d'emploi des différentes expressions de la tradition au sens le plus large du mot, c'est-à-dire de l'enseignement catholique. Nous n'esquisserons même pas ici un tel traité : parce que cela nous entraînerait bien au-delà des limites de notre sujet, et aussi parce qu'on en trouve un peu partout de fort convenables. Nous en avons proposé un très bref, que nous avons distribué ainsi ³ :

LA TRADITION ET LES TRADITIONS

A) La règle objective ou le contenu matériel (*quod*) de la vie de l'Église dans la foi (= *id quod hominibus traditur ad salutem per fidem, mediante Ecclesia*) :

1° Lieux (Tradition) constitutifs (l'héritage des Apôtres) :

Écriture : l'étude des questions posées (canon; inspiration; inerrance, sens scripturaires; textes et versions; Écriture et Église; règles d'herméneutique) relèvent du traité d'Introduction à l'Écriture.

Traditions non écrites. Leur existence. Rapports avec Écritures et Église. Elles ne sont, de fait, accessibles documentairement que dans ce qui suit :

2° Lieux (Tradition) déclaratifs, auxiliaires pour notre connaissance du contenu et du sens des lieux constitutifs. Ce sont les monuments de la Tradition :

a) Enseignement du magistère.

b) Liturgie (subsidiairement, Épigraphie, Archéologie, Iconographie) et Pratique de l'Église.

c) Pères et docteurs.

d) Saints canons; faits de la vie de l'Église et des saintes Coutumes.

e) Théologiens (et usage de la raison).

B) Le Sujet de la Tradition (*quid sit Ecclesia vivens in fide?*) :

1° L'Église, corps organique et organisé :

Église croyante, vivant infailliblement dans la foi;

Église enseignante, moyen créé de la vie dans l'infaillibilité de la foi, le Saint-Esprit en étant le moyen incréé.

2° Le magistère, organe de la Tradition en sa forme de *regula fidei*, constituant, pour les fidèles, le contenu de la Tradition en règle de foi formelle :

a) Magistère ordinaire. Magistère ordinaire et universel :

les évêques unis au pape : *ut singuli; ut corpus apostolicum*;

le pape lui-même; ses auxiliaires de droit ecclésiastique.

b) Magistère extraordinaire :

le concile œcuménique; les symboles et professions de foi;

le pape parlant *ex cathedra*;

(les censures ou notes théologiques sont un des moyens par lesquels s'exprime le magistère ordinaire ou extraordinaire).

Les monuments de la Tradition s'identifient pratiquement avec ce qui figure, dans ce tableau, sous la division A) 2°. Nous ne parlerons ici des documents du magistère que pour les situer brièvement, *in globo*, l'étude de chacun d'eux relevant proprement d'un traité des lieux ou des critères théologiques. Dans l'enseignement du magistère, en effet, surtout dans celui du magistère extraordinaire ou dans l'enseignement formel du magistère ordinaire et universel, la Tradition est amenée à l'état d'enseignement, voire même de règle de foi formelle, comme nous l'avons vu au chapitre III. Nous nous intéressons davantage ici à la Tradition avant qu'elle ait atteint ce stade, c'est-à-dire, si l'on veut, à la tradition matérielle, avant que le jugement du magistère lui ait conféré la qualité de tradition formelle, immédiatement normative. Nous ne parlerons donc ici, ni des décrets des conciles, ni des symboles et des professions de foi, ni des déclarations dogmatiques des papes, ni même de l'enseignement formel des évêques, sans méconnaître pour autant sa valeur, qui est celle de la catéchèse à son niveau le plus authentique, comme témoignage et monument de la Tradition. Nous nous limiterons délibérément à trois grands monuments de la Tradition, dans lesquels se réalise tout spécialement la valeur de milieu éducatif que nous lui avons reconnue : la liturgie, les Pères, les expressions spontanées du christianisme. Au sujet de chacun, nous ne prétendons pas tout dire, mais seulement l'essentiel de ce qui se rapporte à notre sujet.

A) LES PRINCIPAUX MONUMENTS OU TÉMOINS

1° LA LITURGIE ⁴.

Nous voudrions que ces quelques pages soient un chant et un hommage de reconnaissance filiale. On n'y trouvera pas des précisions de type juridique sur les conditions auxquelles tel texte particulier, ou l'existence de telle fête, peuvent ou ne peuvent pas être invoqués comme preuve d'une affirmation théologique ⁵. Il ne s'agit pas de la liturgie comme arsenal dialectique (!), mais de la sainte liturgie comme expression de l'Église

LA TRADITION ET LES TRADITIONS

est la *Communio sanctorum*, ce dernier mot désignant les *sancta*, les sacrements. Ainsi la pensée patristique unit-elle, en les enchaînant ainsi, ces quatre termes : Dieu, le Christ, l'Église, les sacrements.

3° LES EXPRESSIONS SPONTANÉES DU CHRISTIANISME.

Nous entendons par là d'abord les gestes et les coutumes dans lesquels s'exprime l'esprit chrétien dans les actes qui font la trame ordinaire de la vie des hommes : la naissance et la mort, l'enfance et la vieillesse, l'amour et le foyer, la maladie et l'accueil des pauvres, les fêtes, le travail et ses fruits, etc. ⁶⁷. Il s'agit de tout autre chose que de folklore. Il s'agit du rayonnement que la foi prend, socialement, dans la vie humaine commune : elle s'y façonne un corps dans lequel des chrétiens se forment, et une chrétienté continue.

L'Église vit surtout dans les saints, et aussi par les saints. Ils portent la Tradition avec une autorité supérieure : Vincent de Lérins le notait déjà (cf. p. 316, n. 99); le moyen âge appelait les vieux docteurs *sancti*; les modernes traités de critériologie théologique font une place aux actes des martyrs ⁶⁸ et aux écrits des saints. Voire à leur vie. C'est une conviction de tous les temps que la vie des saints aide à comprendre les Écritures, animée qu'elle a été par le même Esprit qui a inspiré celle-ci ⁶⁹. Pie XI disait même que la vie des saints est une parole de Dieu, en ce sens que, par elle, Dieu fait entendre quelque chose au monde et consomme le dévoilement du vrai rapport d'alliance, qui est le contenu même de la Révélation ⁷⁰. Pie XI le disait à propos de Thérèse de l'Enfant Jésus, dont l'exemple est en effet particulièrement éloquent, et à laquelle la liturgie ne craint pas d'appliquer le mot de S. Paul : « Il a plu à Dieu, qui m'a appelé par sa grâce, afin de révéler en moi son Fils... »

Toutes les formes par lesquelles s'exprime la foi ont une valeur de témoins et de monuments de la Tradition. L'art chrétien l'est surtout quant on le saisit aux origines. Il supplée pour une part à la rareté des textes. Lui aussi est alors centré sur l'essentiel et tout relatif au salut par la foi au Christ, dans l'Église. De sorte que, bien au-delà du rôle apologétique, qu'il

peut remplir en montrant que telle ou telle croyance appartient aux couches les plus anciennes, et donc au dépôt, de la Tradition ⁷¹, il nourrit en nous une intelligence authentique et riche du rapport d'alliance réalisé dans le Christ et dans l'Église ⁷².

B) RAPPORT ENTRE LA TRADITION ET SES MONUMENTS

Un historien, qui est aussi un moine, a écrit : « La Tradition ne relève (donc) pas de l'Histoire : de même que sa catholicité ne dépend pas des statistiques qui permettent de constater l'universalité de l'Église, la Tradition ne dépend pas des documents écrits qu'elle a laissés dans le passé ⁷³... » On ne peut poser plus vigoureusement le problème des rapports existant entre la Tradition et les monuments ou documents de cette même Tradition.

Entre les deux, il n'y a pas identité. Déjà, nous l'avons vu, on ne peut identifier les Écritures et la Révélation : la Bible n'est qu'un témoignage ou un monument de la Révélation. Cependant, ici, le témoignage ou le document porte, comme tel et dans son existence de document, la garantie absolue de l'autorité divine. Il en va proportionnellement de même pour les définitions dogmatiques de l'Église, mais non pour la masse des autres monuments de la Tradition. Nous avons reconnu, entre la Bible et la Parole de Dieu, cette différence que le livre existe en lui-même, tandis que la Parole est dite à quelqu'un et qu'elle existe dans un sujet vivant, en lequel un acte de Dieu est produit et reçu.

De même, toutes proportions gardées, les monuments de la Tradition sont des réalités objectives et historiques; la Tradition est une réalité théologique qui suppose une action du Saint-Esprit dans ce sujet vivant qu'est l'Église, Peuple de Dieu et Corps du Christ. Il ne peut y avoir un traité valable de la Tradition sans considération de l'action par laquelle Dieu continue à « inspirer » l'Église, au sens qu'une suite continue de témoignages ont classiquement donné à ce mot. C'est cette action qui est constitutive de la Tradition au sens dogmatique de l'expression. Tout usage qui réduit cette expression à désigner seulement des documents historiques reste en deçà de sa valeur théologique et risque